

Transmettre. Quand on a appris à se connaître et à se respecter soi-même, il est plus facile d'arriver à respecter les autres, pour bien vivre ensemble.

la question posée par Salomé, 7 ans

Pourquoi, parfois, les autres m'énervent ?

Salomé est énervée parce que sa sœur Léonie vient de la contredire devant sa meilleure amie ! Déjà ce matin, une fille de sa classe lui a parlé durant la récréation alors qu'elle voulait finir son livre. Du coup, elle a essayé de regarder la dernière page dans les rangs, et elle s'est fait confisquer son livre par la surveillante !

On vit avec beaucoup de monde autour de soi : en famille, à l'école... et les agissements des autres ne sont pas toujours faciles à accepter. Parfois, ils nous tapent carrément sur les nerfs ! Il faut alors une certaine distance, une certaine maturité pour accepter de laisser s'exprimer l'autre et de ne pas s'emporter... Mais comment expliquer cela à un jeune enfant qui a tendance à réagir fortement quand on s'oppose à son « bon plaisir » ?

On ne peut nier que « les autres » puissent le faire souffrir : quand ils contestent une de ses idées, et que cela lui donne l'impression que c'est lui qui est remis en cause ; ou quand son copain lui fait du mal en lui lançant des méchancetés devant tout le monde... Cependant, on peut aussi démontrer à l'enfant, preuves à l'appui, que « ces autres », il est bien content de les avoir pour rire, partager un jeu... et confier ses peines ou un secret, ce qui fait la douce joie de l'amitié. Quels conseils lui donner alors pour vivre en harmonie avec ceux qu'il côtoie ? Il ne s'agit pas de lui dire de tout supporter des autres, mais simplement de lui apprendre à reconnaître que l'autre a ses raisons, et parfois même de bonnes raisons. Si son ami lui a dit des méchancetés, n'est-ce pas parce qu'il se sentait évincé ? Ou bien parce que, lui-même, a dit auparavant quelque

chose de vexant à son égard ? Apprendre à son enfant à vivre en harmonie avec ceux qui l'entourent, c'est lui apprendre à s'autoriser à exprimer ses émotions. Cela apaisera sa colère et il acceptera plus facilement que l'autre les exprime aussi. Communiquer apaise bien souvent les prémices d'une dispute.

Pour rendre notre enfant plus « philosophe », on peut l'entraîner à mieux connaître ses qualités, mais aussi ses défauts, ce qui lui permettra de relativiser et donc de respecter l'autre, en lui accordant un certain crédit. Crédit qui pourra parfois aller jusqu'à admettre que l'autre avait raison ! Mieux se connaître l'aidera à réfléchir sur les actes qu'il pose, et notamment à savoir dire non pour se protéger quand une situation lui paraît mauvaise, ou bien à refuser d'être une victime par respect pour soi !

En étant à l'écoute de lui-même, l'enfant développera ainsi sa capacité à discerner ce qui est bon pour lui... et donc pour les autres ! Or, savoir se mettre à la place d'autrui, n'est-ce pas la règle d'or que nous a enseignée le Christ ?
Évelyne Montigny

dans la Bible

La Règle d'or de l'Évangile (D'après Matthieu 7, 1-12)

Jésus disait à ses disciples : « Ne jugez pas, pour ne pas être jugés (...). Quoi ! Tu regardes la paille dans l'œil de ton frère ; et la poutre qui est dans ton œil, tu ne la remarques pas ? (...)

En effet, quiconque demande reçoit ; qui cherche trouve ; à qui frappe, on ouvrira. (...) Lequel d'entre vous donnera une pierre à son fils quand il lui demande du pain ? Si donc vous, qui êtes mauvais, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père qui est aux cieux donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui les lui demandent !

Donc, tout ce que vous voudriez que les autres fassent pour vous, faites-le pour eux, vous aussi : voilà ce que disent la Loi et les Prophètes. »

Le Sermon de la montagne récapitule l'essentiel de l'Évangile : l'amour avant tout ! Pour les chrétiens, c'est en s'aimant les uns les autres qu'on arrivera à bien vivre ensemble. Le philosophe chinois Confucius, au VI^e siècle avant J.-C., avait déjà énoncé cette Règle universelle de façon négative : « Ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse, ne le faites pas aux autres. » Mais l'enseignement

de Jésus va plus loin, il nous incite à prendre l'initiative de faire le bien : « Tout ce que vous voudriez que les autres fassent pour vous, faites-le pour eux. » Jésus nous encourage à briser les barrières de la peur, de la colère, de l'orgueil, afin que nous puissions nous rapprocher les uns les autres.

Pour aller plus loin



Dès 4 ans. Petites pensées sur le respect, textes et illustrations d'Agnès

et Salem de Bézenac, La Maison de la Bible, 6 €.



À partir de 8 ans. Jésus de Nazareth en BD, scénario et texte de Bénédicte Jeancourt-Galignani et

Laurence Croix illustré par Li-An, Bayard jeunesse, 19,90 €. On fait comment pour changer le monde ?, collectif d'auteurs et d'illustrateurs du magazine Filotéo, Bayard jeunesse, 16,90 €.

Évelyne Montigny

●●● Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), en tant qu'ancien salarié. Pour les prêtres qui perçoivent un montant de retraite inférieur au traitement, les diocèses versent un complément. C'est le cas à Arras où les 150 prêtres aînés reçoivent environ 165 € du diocèse, en plus de la retraite Cavimac. Enfin, lorsqu'un prêtre reste en fonction après ses 65 ans, un supplément à sa retraite Cavimac est versé par le diocèse pour ses activités pastorales.

— Payent-ils des impôts ?

Les prêtres ne sont généralement pas imposables, ayant le plus souvent un revenu (incluant le logement) inférieur au seuil d'imposition – sauf dans les diocèses concordataires et dans le diocèse aux armées. Toutefois, ceux qui perçoivent un salaire ou qui ont des revenus par ailleurs (biens immobiliers, placements financiers...) payent des impôts.

— Les prêtres ont-ils des temps de repos annuels ?

On ne parle pas de congés pour les prêtres puisqu'ils ne sont pas salariés. Pour leur équilibre, tous les prêtres devraient prendre un jour de repos hebdomadaire (souvent le lundi), mais ce n'est pas toujours le cas. Ils bénéficient d'un mois en vacances, nécessaire à l'accomplissement de leur ministère, et partent habituellement en juillet et août, sauf ceux qui sont dans une région touristique. Les prêtres s'organisent, avec leurs collègues de doyenné ou de secteur, pour trouver un prêtre pour les remplacer.

Claire Lesegretain

(1) Le conseil d'administration de la Cavimac est présidé par le père Philippe Potier (diocèse de Versailles). Ses membres sont nommés par le ministre de la santé sur proposition des différentes religions, au prorata des effectifs. L'Église catholique y a 17 sièges sur 27.

Les informés de franceinfo

Pierre Neveux
chaque dimanche de 20h à 21h

franceinfo :

radio . web . tv canal 27

avec la rédaction de **LA CROIX**